

Ce que je peux dire au député de Skeena, c'est que la proposition actuelle est une motion de fond. Ce genre d'enquête ne peut être menée au moyen d'une question de privilège soumise au comité des privilèges et des élections ou à tout autre comité. J'espère que le député de Skeena acceptera ma décision. Je ne dis pas que la question n'est pas importante. Elle l'est. Mais il incombe à la présidence de déterminer si, à première vue, il y a eu violation de privilège et si on doit entreprendre l'enquête. Selon les termes de la question de privilège, elle ne semble pas fondée, à première vue, et la motion du député ne peut donc pas être mise en délibération.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(A 6 h 10, la séance est suspendue.)

### Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE FINANCEMENT DES DETTES PUBLIQUES AU MOYEN DE PRÊTS SANS INTÉRÊT CONSENTIS PAR LA BANQUE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Matte:

Que, devant l'impuissance du gouvernement à combattre efficacement l'augmentation effarante du fardeau des dettes publiques, cette Chambre est d'avis que le secteur public de l'économie canadienne, comprenant le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les commissions scolaires soit financé par des prêts sans intérêt émanant directement de la Banque du Canada, remboursables au rythme de la dépréciation des biens créés.

[Français]

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, j'ai assisté, au début de cette séance, à la présentation, par l'honorable député de Champlain (M. Matte), d'une motion qui signalait l'impuissance du gouvernement à combattre efficacement et je cite:

... l'augmentation effarante du fardeau des dettes publiques ...

... et réclamant:

... que le secteur public de l'économie canadienne, comprenant le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les commissions scolaires soit financé par des prêts sans intérêt émanant directement de la Banque du Canada, remboursables au rythme de la dépréciation des biens.

[M. l'Orateur.]

En définitive, cette motion vise à remettre en marche, par un financement adéquat, tout ce qui est actuellement paralysé, ou sur le point de l'être, dans l'économie. A mon avis, nous revivons actuellement les années de crise de 1929 à 1939.

Pendant que le gouvernement central demande aux Canadiens de «se serrer la ceinture», les provinces, les municipalités, les villes suppriment des projets. Ainsi, les travailleurs partent à l'aventure. Devenus chômeurs, les Canadiens voyagent d'une province à l'autre. Les chômeurs du Manitoba et de la Saskatchewan font de l'auto-stop en direction de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, pendant que ceux des provinces Maritimes et du Québec se dirigent vers l'Ontario. Il s'agit de travailleurs qualifiés: électriciens, soudeurs, machinistes, dessinateurs et d'autres de tous métiers, remplis de bonne volonté. Ils se promènent sans résultat, puisque le marnage existe dans toutes les provinces.

● (8.10 p.m.)

Nous assistons à des réunions fédérales-provinciales où l'on discute de répartition fiscale. Toutefois, aucune mesure efficace n'est proposée en vue de régler le problème une fois pour toutes. Je le répète: on revit la crise de 1929 à 1939. Ceux qui sont âgés de 45 ans ou plus se souviennent de ces dix années de paralysie économique. Aucun gouvernement ne se jugeait capable d'y mettre fin. Une déclaration de guerre, des permis financiers de produire, de conscrire, de détruire et de tuer surgissaient du jour au lendemain. Dix sessions parlementaires à Ottawa, de plusieurs mois chacune, n'avaient pu inciter le gouvernement à trouver le moyen de mettre fin à la crise antinaturelle qui affamait et privait des familles entières, alors que les produits demeuraient invendus et qu'on pouvait en offrir beaucoup plus encore. Il avait suffi d'une session, dite d'urgence, de six jours seulement, soit du 7 au 13 septembre 1939, pour décider d'entrer «à plein collier», dans une guerre qui coûterait des milliards de dollars. Cette décision fut rapide et unanime.

Un ministre du cabinet Mackenzie King, l'honorable J. H. Harris, y allait de toute son éloquence en déclarant: «Le Canada a les yeux tournés sur cette Chambre. S'il en est ainsi, ne nous appartient-il pas de voir à ce qu'il y ait dans cette enceinte unité d'action et de pensée? La raison en est évidente et le christianisme, la démocratie et la liberté personnelle sont en jeu.»

Le christianisme et la liberté personnelle ne lui avaient pas paru en jeu, pas plus à lui qu'au gouvernement dont il faisait partie, toutes les années où les pères ou mères de familles canadiennes se heurtaient à l'impossibilité de fournir du pain à leurs enfants; où